

Les gestes pour se protéger du Coronavirus COVID-19



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes ou utiliser un gel hydroalcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs en papier et les jeter



Éviter les embrassades et les poignées de main



Ne pas se regrouper. Se déplacer le moins possible

Source : <https://solidarite.sante.gouv.fr/leite-et-malades/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

© Sarah Anthony
<https://www.instagram.com/sarahanthonyart/>

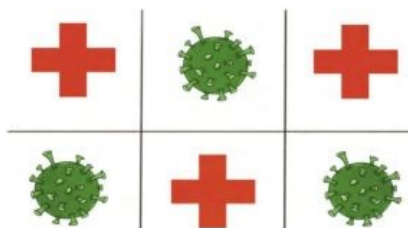
Sommaire

- P1: Le mot du Président**
Rappels et annonces
- P2: Nouvelles du port et de la mer**
- P3: Informations - Divers**
- P4: Les mots de YOF le marin**
Manifestations

Reprise des réunions:

Les réunions seront de nouveau autorisées à partir du 11 juillet jusqu'à 5000 personnes en fonction de la réglementation.

Donc les permanences du samedi matin sont également ouvertes à tous les membres, dans ces limites.



cartooning

NE PERDEZ PAS DE VUE QUE LE VIRUS EST TOUJOURS EXISTANT ET LE RECONFINEMENT, AUSSI.....!

Le mot du Président



Après cette période de confinement et de déconfinement, bien des questions se sont posées, notamment sur nos possibilités de naviguer et de pêcher.

A ce jour nous avons enfin retrouvé cette liberté de pratiquer sur l'ensemble du littoral.

Compte tenu du contexte lié à cette crise, certaines règles de protection sanitaire générale restent applicables et limitent encore les possibilités de regroupement. Devant ces contraintes indépendantes de notre volonté et soucieux de préserver la bonne santé de nos adhérents, il s'avère que certaines manifestations ne pourront pas se faire, et nous le regrettons, notamment notre traditionnel cocktail de l'amitié, et autres, regroupant plus de 10 personnes.

Nous nous efforcerons de reprogrammer éventuellement d'autres manifestations, dans la mesure où ces conditions viendraient à s'alléger.

Comme vous avez pu le constater pendant cette période, le port de Royan et les autres ports ont été contraints de réduire leurs activités, voire même de les arrêter.

Soucieux de répondre à vos attentes, malgré ce contexte particulier nous avons pu faire le point de la situation avec les autorités du syndicat mixte portuaire de Royan, en reprenant un certain nombre de questions posées. Vous trouverez ci-joint les réponses à celles-ci.

Tout n'est pas parfait, mais nous nous efforçons d'avancer et reviendrons sur les questions restées en suspens. Soyons positif.

Je vous souhaite à tous « bon vent, bonne mer, et bonne pêche ».

Restant à votre disposition.

Jacques VAN MAKELBERG

NOUVELLES DU PORT ET DE LA MER

Suite aux interrogations légitimes de certains adhérents, un courrier a été adressé le 28/04/2020 à M. SAMZUN, directeur du port, avec copie à M. Le Maire.

La synthèse des réponses aux questions est la suivante:

Accès parking plaisanciers:

La solution d'une double barrière semblerait celle à adopter. Toutefois certains points restent à traiter, dont les véhicules hors gabarit. Les études sont reprises et un logiciel est en cours de déploiement. Après finalisation, une réunion avec L'A.P.R. sera programmée.

Monsieur MARENGO maire de Royan assure à titre exceptionnel, le dispositif des macarons autorisant le stationnement gratuit, pour les plaisanciers dont les bateaux sont amarrés au niveau des pontons situés au pourtour du parking du port.

Contrôle d'accès:

L'entreprise VIAS2S travaille au déploiement de ce nouveau dispositif. Le travail de refonte de notre base de données est à ce jour finalisé.

La mise en oeuvre de ce nouveau projet ne peut se faire qu'avec la mise en place de la fibre sur le port. Cela devrait être opérationnel fin juin au plus tard.

Quant à la sécurité des embarcations, aucun acte majeur de malveillance, n'a été constaté. Un réseau de vidéosurveillance peut en attester.

Dragage:

La campagne de dragage de 2020 se déroule en deux phases: La première, du 14 avril au 30 juin, la deuxième, planifiée entre septembre et novembre.

Restriction des usagers dans la zone du nouveau port:

Face à des événements d'ampleur (feux d'artifice, violon sur le sable), il est vrai que l'accès des véhicules peut-être perturbé ponctuellement et sur un temps restreint,

Au niveau des pontons F,G et H. l'accès piétons aux bateaux n'est interdit qu'une heure avant le début du feu d'artifice, pour raison de sécurité. Ce qui limite la gêne occasionnée.

L'administration regrette ces états de fait, qui sont très courts et ponctuels, mais ces événements contribuent à la mise en valeur de notre territoire et de l'économie de notre ville.

Balisage du chemin d'accès au port:

Le risque d'échouage est extrêmement faible, toutefois M. Samsun s'engage, comme il l'a dit, à prendre contact avec le service des phares et balises, quant à la pertinence d'un projet de balisage. Nous serons tenus informés des délibérations.

Fermeture de la zone du chantier portuaire:

Le nécessaire va être fait afin de réparer ces dégâts.

Mesure de prévention de pandémie:

Toutes les interdictions ont été prises au niveau national et non local. Les restrictions d'eau de l'été dernier ont été prises au niveau préfectoral, et ont été appliquée à tous les ports de Charente-Maritime.

Eclairage juridique sur les redevances d'amarrage:

Toute occupation d'un emplacement du domaine public est soumis à une redevance qui ne constitue pas un droit d'usage, mais une contre-partie liée à l'occupation d'un espace sur le domaine public et des services associés.

Ainsi un contrat d'amarrage est obligatoire et est soumis à redevance, même en situation de restriction.

INFORMATIONS ET DIVERS

TRAVAUX DU LOCAL:



Suite à un sinistre de dégâts des eaux, la mairie de Royan (propriétaire des murs) a été amenée à entreprendre des réparations. Suite au confinement les travaux ont été suspendus. Une plaque de contreplaqué a remplacé une baie vitrée qui devait être redécoupée. Le travail a été effectué après le déconfinement.



SECTION PÊCHE:

La mer n'a pas toujours été accueillante pour les pêcheurs, mais certaines belles prises ont été réussies. Quant à la pêche à pieds, quelques jours en septembre, le permettent; mais il ne faudra pas manquer ces quatre grands coef.



Quelques prises réalisées par des connaisseurs. Toutes maillées sans problème.



Congre de 17 kg. et homard de 1,5 kg pris à la ligne avec un encornet. Félicitations à nos deux pêcheurs.

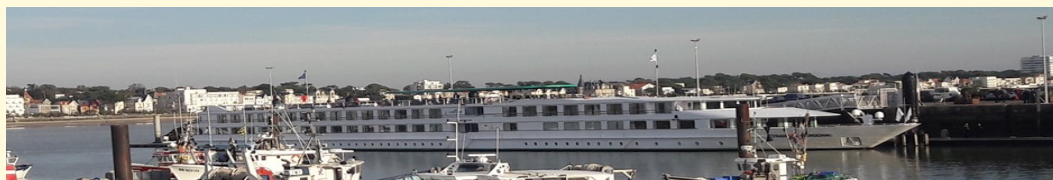
La mer détient encore quelques trésors pour nourrir les générations futures, si l'on sait la protéger!

-Les 6 milles

En bateau, le permis côtier (moins de 6 milles d'un abri) permet de pêcher en deçà d'une ligne qui entoure le sud du banc de la Mauvaise, le banc de la Coubre, les battures de Cordouan, le plateau de Cordouan, le nord est du banc du Chevrier, le banc du Gros Terrier, le nord du banc des Olives en face Soulac, et l'estuaire.

En mer, au delà de cette ligne, il faut un permis hauturier et le bateau doit être équipé en conséquence, notamment avec un radeau de survie.

Dans la zone du permis côtier, de nombreux secteurs sont extrêmement dangereux comme le banc de la Mauvaise et de la Coubre, les battures de Cordouan ou le banc du Chevrier qui génère de nombreuses et soudaines déferlantes.



Reprise des croisières Bordeaux-Royan, programmée pour le 14 août 2020

Les mots de YOF LE MARIN :

Solution du n°4

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	J	U	S	A	N	T		E
2	A	V	I	S	O		M	R
3	M	E		T	U	B	A	S
4	B	E	R	R	E		T	E
5	E		N	O	R	D		A
6	D	E		L			C	U
7	E	C	L	A	D	E	S	
8	C	O	M	B	A	V	A	S
9	H	U	E	E		I	R	E
10	I	T	A	S		T	D	
11	E	E	S		R	E	A	S
12	N	S		B	E	R	S	

GRILLE N° 4 : les mots croisés de Yof le Marin

Horizontal : 1 : **Marée descendante.** 2 : **Navire de guerre. Mister .** -3 : **Pronom - Utiles pour plonger.** 4 : **l'Étang, dans les Bouches-du-Rhone - Tellure.**

5 : **Il est important de ne pas le perdre.** 6: **Préposition - Cuivre.** 7: **Recettes charentaises typiques à base de moules.** 8 : **Agrumes indonésiens.**

9 : **Chahutée - Vieille colère.** 10 : **à l'envers : ses Gymnopedies sont bien connues - Travaux dirigés.** 11 : **Fin de journées - Roues de poulie.** 12 : **Points opposés - permettent de supporter le navire.**

Vertical : **A : Nœud destiné à raccourcir temporairement un cordage (3 mots)**

B : Tunique de l'œil - Cordages. **C : Conjonction- Radon - Lames démontées**

D : Anciens instruments de mesure qui ont permis la navigation en mer

avant le sextant. E : Unir deux bouts d'une corde - Oui russe - ile de l'Atlantique.

F : Tourner autour de son ancre. G : Pièce de gréement - Danses hongroises.

H : Petite erse - sélénium.

Bourse des équipiers

Nous demandons aux propriétaires de bateaux, voile ou moteur, désirant se faire accompagner, ainsi qu'aux personnes non propriétaires voulant embarquer pour apporter leur aide, de contacter le responsable de la bourse des équipiers afin qu'il puisse établir un fichier pour les mises en contact.

Responsable pour les bateaux moteurs :

Jacques Van Mackelberg :

Tel : 06 27 70 23 89

Mail : begos@wanadoo.fr



A ce jour, les prévisions de sorties et de manifestations sont:

Journées portes ouvertes et vide- bateau:

En attente des autorisations compétentes pour l'installation d'un stand en partenariat avec la SNSM. La date retenue serait le samedi 25 juillet.

Concours de pêche:

Possibilité après accord du dimanche 16 août.

Salon des associations:

Aucune date pour l'instant. En attente de la mairie.

Sortie extérieure des adhérents:

Une journée serait programmée en fonction des directives nationales.

Sortie voiliers:

Un rapprochement avec les régates pourrait peut-être permettre une sortie, car pour l'instant aucun responsable voile ne se présente.

Une sortie Cordouan avec Mortagne le soir, pourrait être envisagée, comme l'année dernière. Il faut tout mettre en place avec des volontaires.

ASSEMBLEE GENERALE:

A définir...peut-être en septembre. Si vous êtes intéressé par l'administration de L'APR, n'hésitez pas à poser votre candidature pour début septembre.

Ne manquez pas de vous mettre à jour de vos cotisations pour pouvoir participer.

GRAND PAVOIS de LA ROCHELLE

Du 29-09-2020 au 04- 10-2020

Entrée à 13 €

Si l'allongement du salon sur 2 week-ends semble s'imposer afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les allées du **Grand Pavois** (sur le **Port des Minimes**) d'autres pistes sont explorées, comme le fait de scinder le salon en 3 - bateaux à terre, bateaux à flot et équipementiers - ou comme le fait de mettre les pontons en sens unique, afin d'empêcher les visiteurs de se croiser...

Lors de vos sorties en bateau restez à l'écoute sur VHF canal 77. Hissez votre pavillon.

En cas de mauvais temps les sorties en bateau seront annulées.

SOYEZ TRES PRUDENTS POUR NE PAS RESSEMBLER A CETTE IMAGE.